



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

En 2021, ma collectivité accueille une formation : « Mobilisation des nouveaux élus sur la Transition Ecologique »

Votre collectivité est engagée dans la transition énergétique et écologique et vous souhaitez mobiliser vos élus et services dans sa mise en œuvre concrète.

L'ADEME, l'Agence de la Transition Ecologique, peut vous accompagner dans votre démarche.

L'ADEME propose **gratuitement à 50 intercommunalités bretonnes** une formation dédiée aux élus et services des EPCI et des communes membres.

Au sein de votre collectivité, 2h30 de formation dispensées en présentiel (ou 1h30 en distanciel) par des formateurs professionnels, pendant lesquelles la collectivité analysera sa situation dans un contexte mondial, national et local en pleine évolution, et identifiera les actions prioritaires à entreprendre dans l'exercice de ses compétences.

Pour accueillir cette formation dans votre communauté de communes ou d'agglomération, nous vous demandons de bien vouloir désigner un interlocuteur sur lequel nous nous appuierons pour organiser cette formation et pour l'adapter à vos besoins.

Vous pouvez compléter le formulaire qui figure en annexe et le transmettre à :

Laurence FERRETTE

laurence.ferrette@ademe.fr

Cette session s'inscrit dans le cadre du [Parcours élus « Agir sur mon territoire »](#), proposé par la direction régionale Bretagne de l'ADEME pour :

- mieux connaître et comprendre l'intérêt de la transition écologique dans les projets de territoire ;
- mieux connaître et bénéficier des expertises de l'ADEME, ses retours d'expériences, ses outils d'accompagnement.

Cette offre globale comprend :

- des [replays](#) d'une heure vers les nouveaux élus d'EPCI par notre équipe bretonne orientées sur 3 thématiques : Economie circulaire - Transition énergétique - Territoire durable ;
- des sessions de formations thématiques sur le champ de la transition écologique, ainsi qu'une dizaine de [rencontres territoriales](#),

1 Le contexte

Lors des dix dernières années, des modifications profondes ont touché les intercommunalités. Que ce soit sur leur périmètre géographique ou sur la définition de leurs compétences, ces changements, parfois difficiles et longs à mettre en œuvre ont replacé les communautés de communes et communautés d'agglomération au cœur de la transition écologique. Vos intercommunalités sont les véritables chefs de file de la transition écologique sur vos territoires.

Tour à tour stratèges, maîtres d'ouvrage, aménageuses et animatrices des acteurs de vos territoires, vos intercommunalités sont les acteurs essentiels de la transition écologique.

De même, la situation environnementale est devenue de plus en plus préoccupante et notre implication pour accélérer la transition c'est d'innover et surtout de généraliser les meilleures expériences déjà mises en œuvre par vos pairs.

Lors de la campagne pour les élections municipales et intercommunales, la transition écologique, la qualité de vie, le lien social ou la solidarité ont été au cœur de vos programmes de candidats. Aujourd'hui pour vous accompagner au mieux dans la mise en œuvre de ces programmes, l'ADEME sera, avec ses partenaires, à vos côtés dans l'exercice de votre mandat.

2 Le contexte régional

En Bretagne et depuis près de 30 ans, l'ADEME accompagne de nombreux projets. Qu'ils soient organisationnels, techniques, qu'ils vous touchent directement ou touchent les acteurs économiques de vos territoires, ces projets sont aujourd'hui autant d'expériences à généraliser.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, nous proposons à 50 intercommunalités d'accueillir une session de formation interne, dédiée aux élus et services de l'EPCI et des communes membres.

3 Objectifs et contenus des formations

A l'issue d'une session de 2h30 réalisée dans les locaux de votre intercommunalité ou bien de 1h30 en distanciel :

- Vous mesurez et connaissez le contexte et les enjeux de la transition écologique pour votre territoire, ses habitants et acteurs économiques,
- Vous identifierez les actions prioritaires à conduire durant l'exercice de votre mandat.

La formation se déroulera en six séquences :

- Je m'approprie les enjeux de la transition écologique,
- Je débats sur les enjeux du mandat qui s'ouvre à l'échelle de ma collectivité,
- Je m'approprie les étapes pour construire une démarche territoriale,
- J'identifie les projets et actions pertinentes pour mon territoire,
- Je partage la méthodologie et les outils pour construire une démarche territoriale,
- Je partage les prochaines étapes pour consolider l'intégration de la TE dans mon projet de territoire.

2 modules de formations « Climat » :

- Agir pour redynamiser la transition écologique de mon territoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants;
- Planifier la transition écologique dans mon territoire et agir, pour les EPCI de moins de 20 000 habitants;.

4 Modalités de mise en œuvre

Cette formation s'adresse aux élus et agents de l'EPCI et des communes membres. Les modalités de diffusion de cet AMI dans les communes, et le choix des participants relève de la responsabilité de l'EPCI à qui cet AMI est adressé, et qui a témoigné de son intérêt.

Pour candidater, nous vous demandons de désigner un référent qui assurera le lien avec le formateur et sera le responsable de l'organisation logistique de la formation :

- Salle dédiée, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard,
- L'inscription d'un **minimum de 15 stagiaires** (évolutif en fonction des contraintes sanitaires) et d'un **maximum de 30 stagiaires** par session,
- La conduite d'un entretien préparatoire avec le formateur pour définir les éventuels sujets prioritaires de la collectivité et/ou de son territoire.

Enfin compte tenu de la situation exceptionnelle de crise sanitaire liée à la COVID 19 qui impose de prévoir des conditions d'accueil des formations permettant de respecter les gestes barrières. Il est demandé à l'EPCI de tenir compte de ces mesures et de s'adapter à toute évolution pour garantir la sécurité des stagiaires et des formateurs.

Vous voudrez bien, pour candidater, remplir et nous transmettre le document de candidature qui figure ci-dessous.

5 Calendrier

L'offre de formation est ouverte **du 1^{er} juin 2021 au 30 mars 2022.**

6 Pour tout renseignement préalable à votre candidature

Pour toute information, nous vous invitons à contacter :

Laurence FERRETTE laurence.ferrette@ademe.fr

Les dossiers sont à déposer sous format électronique à l'adresse suivante:

Laurence FERRETTE laurence.ferrette@ademe.fr

ANNEXE 1

Modèle de dossier de candidature

1. Présentation du territoire

Nom :

Adresse :

Président(e) :

Contact en charge du projet (nom, prénom, fonction) :

Coordonnées courriel :

téléphone :

Caractéristiques et enjeux principaux du territoire en matière de transition écologique

Expliciter la problématique et les besoins locaux.

Actions déjà engagées en matière de transition écologique

Le territoire a-t-il déjà élaboré une stratégie de transition sur le territoire ? (PCAET, TEPOS, TER, Cit'ergie, Agenda 21 etc...)

Dates et horaires proposés pour l'organisation de la formation :

Lieu d'organisation de la formation :

Interlocuteur du formateur (tél/mail) si différent du contact si dessus:

ANNEXE 2 : MODELE DE LETTRE D'ENGAGEMENT

Cadre A : à remplir par le candidat

Monsieur le Directeur Régional
ADEME Bretagne
22 Av. Henri Fréville
CS 50717
35000 RENNES Cedex

Je soussignéagissant en tant que de
..... dépose un dossier de candidature pour organiser et
accueillir une session de formation « Mobilisation des nouveaux élus 2020 sur la Transition
Ecologique » délivrée et dont les frais pédagogiques sont assurés par l'ADEME.

Je m'engage :

- à désigner un référent technique interlocuteur du formateur ;
- à mettre à disposition de l'ADEME une salle pour accueillir la session de formation ;
- à promouvoir la formation auprès des **élus et services** de mon intercommunalité.

A moins de 15 inscrits, deux semaines avant la tenue de la formation, je m'engage à annuler la formation.

Enfin compte tenu de la situation exceptionnelle de crise sanitaire liée à la COVID 19 qui impose de prévoir des conditions d'accueil des formations permettant de respecter les gestes barrières. Il est demandé à l'EPCI de tenir compte de ces mesures et de s'adapter à toute évolution pour garantir la sécurité des stagiaires et des formateurs.

Je certifie exacts l'ensemble des renseignements mentionnés dans le dossier de candidature,

Fait le à

(signature et cachet)